



Madame NGUYEN Muriel  
Préfète de la Somme  
51 Rue de la République  
80000 Amiens

Paris, le 5 février 2019,

Madame la Préfète de la Somme,

Nous avons pris connaissance du courrier signé par votre directeur de cabinet adressé à Monsieur Marcel Dekervel, le menaçant de poursuite pénale.

Monsieur Dekervel est un membre de longue date de l'Union syndicale Solidaires. Il est aujourd'hui secrétaire de l'Union départementale interprofessionnelle des retraités-es Solidaires de la Somme.

Durant sa carrière d'enseignant, il a eu à connaître les situations de précarisation voire de mise en danger de nombreux enfants dont les parents étaient « en situation irrégulière ». Il a naturellement rejoint le Réseau éducation sans frontières – RESF - qui s'est fait un devoir de protéger ces familles, de les accompagner et les soutenir dans leurs démarches de régularisation sur les principe de l'accueil et de la fraternité.

A l'heure où notre pays est particulièrement en retrait en ce qui concerne les droits des mineurs étrangers, l'accueil des personnes demandant le droit d'asile ou plus généralement des dits « sans papiers », où les carences de l'Etat pour un traitement humain de ces personnes étrangères sont très bien connues des Conseils départementaux, des municipalités comme des services sociaux, nous estimons qu'il est sain et légitime que des citoyennes et des citoyens agissent selon leur conscience et de façon totalement bénévole face à des situations qu'elles jugent intolérables.

Nous nous accordons avec les associations de défense des droits des étrangers sur les déficiences des services de l'Etat qui condamnent de fait ces familles à dormir à la rue, à être maintenues dans une clandestinité qu'elles n'ont évidemment jamais souhaité.

Nous rappelons que durant l'année 2015, puis lors de l'ouverture sur tout le territoire des « Centres d'Accueil et d'Orientation » préparant les évacuations du bidonville de Calais, de nombreuses préfectures s'étaient pourtant adressées à ces mêmes réseaux bénévoles afin d'organiser un accueil plus digne pour des milliers de personnes exilées.

Ces soutiens bénévoles ne devraient pas être inquiétées pour leurs actions de solidarités, comme l'a rappelé la Cour de cassation sur l'affaire de Monsieur Cédric Herrou.

Nous nous associons à l'action du RESF 80 afin qu'il soit attribué aux membres des familles HARUTIUNYAN et SIANOSYAN des titres de séjour stables et autorisant le travail.

Nous sollicitons votre bienveillance et vous demandons l'abandon de toute démarche d'enquête administrative ou de signalement au Parquet que vous auriez entrepris à l'encontre de notre camarade Marcel DEKERVEL.

Nous lui apportons toute notre amitié et notre solidarité.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, nos respectueuses salutations.

Pour le secrétariat national de l'Union syndicale Solidaires,  
Sébastien Peigney, secrétaire national,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.